Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL Du BOIS Du Hars sur la commune principale de l'AIOT Bois de Hars 22170 BOQUEHO.

La référence de votre dossier est A-4-SL9GQ1A6V et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/01/2024 à 11h59 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration de modification

La déclaration de modification porte sur :

Autres modes d'exploitation

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET **75207571300061**

Organisme: NOVAFRANCE ENERGY

Fonction: Technicienne étude

Personne morale

N° SIRET 87817048900016

Raison sociale GAEC DU BOIS DE HARS

Forme juridique Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Bois de Hars

22170 BOQUEHO

Signataire

Qualité : Gerante

Référent

Fonction: Technicienne Etude

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : EARL Du BOIS Du Hars

Description des activités :

L'activité du site du projet soumis à l'ICPE est basée sur l'élevage de 150 bovins à l' engraissement (et de 14 500 poules plein air, poulaillers et parcours étant en dehors des limites du projet) - Rubrique 2101

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Bois de Hars

22170 BOQUEHO

X: 257001

Y: 6834979

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Autres modifications

Autres modifications apportées à l'installation

La modification souhaitée concerne l'aménagement de l'exploitation avec l'ajout d'un hangar agricole destinés à la protection du matériel et du fourrage. Ce hangar sera couvert de panneaux

photovoltaïques. Aucune modification de prescriptions, n'est demandée dans le cadre de ce dossier. Un "porter à connaissance" détaillant le projet sera transmis, en parallèle, au service des ICPE du département des Côtes d'Armor pour compléter cette télédéclaration.